



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

- Commission Locale de l'Eau

Beaumont-lès-Valence – 6 mars 2018

- L A
D R O
M E – LE DÉPARTEMENT

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



1. Validation du compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2018
2. Adoption de la Stratégie du SAGE
3. Plan de travail de la rédaction du SAGE et de l'évaluation environnementale
4. Information relative à l'étude des ressources stratégiques pour l'Alimentation en Eau Potable
5. Questions diverses



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

1. Validation du CR de la CLE du 9 janvier



2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Scénario cible

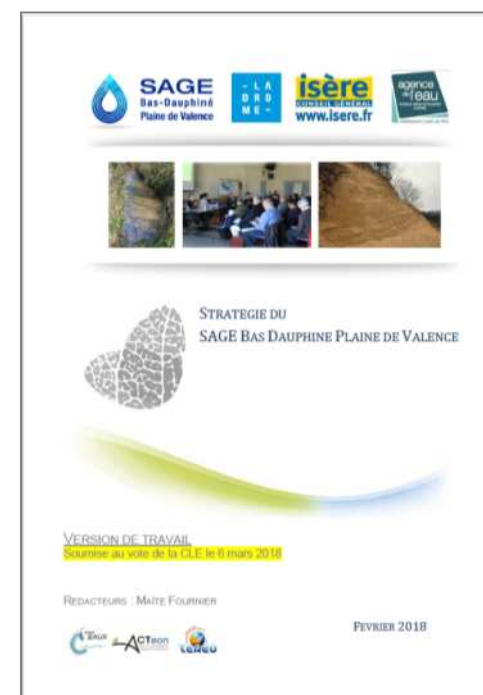


Stratégie



*Adopté par la CLE le
9 janvier 2018*

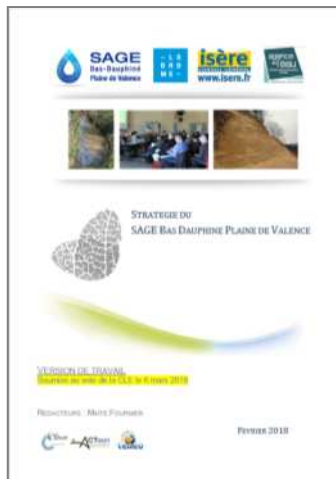
*Examen en Bureau les
30 janvier & 20 février*



*Présenté à la CLE le
6 mars 2018*

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

La Stratégie



- Définit les grands principes de gestion durable des ressources en eaux souterraines du territoire du SAGE
- Est transmise au Comité d'Agrément du Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse pour avis (compatibilité au SDAGE)

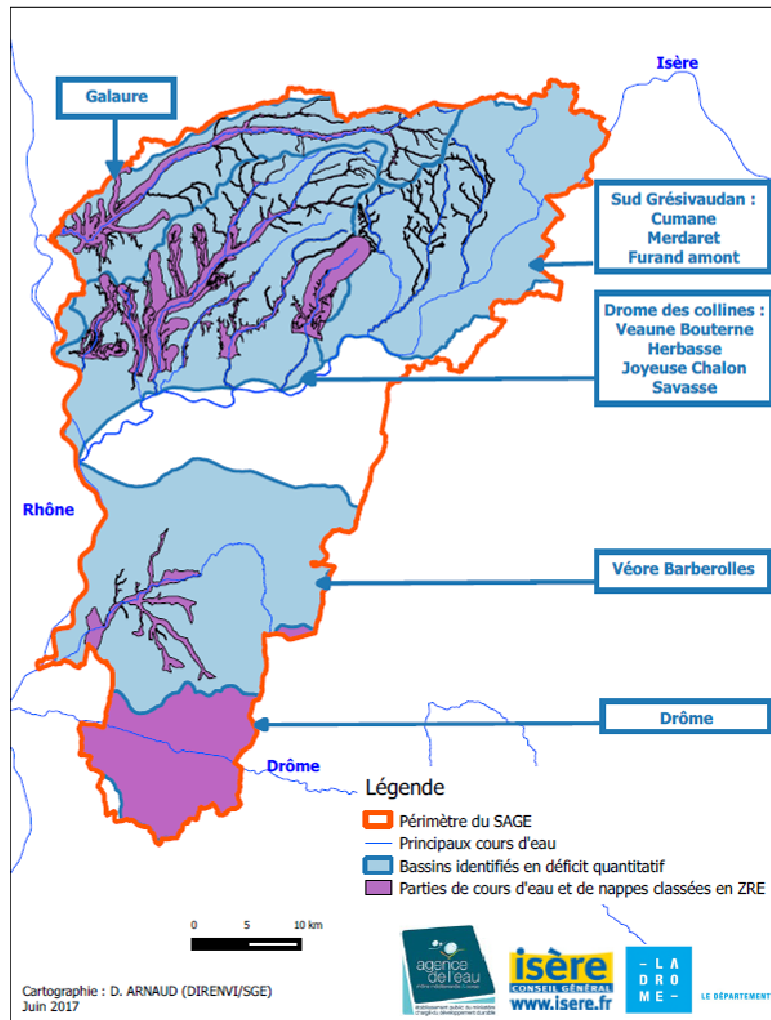


2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Rappel : un équilibre quantitatif fragile

⇒ Les démarches EVP / PGRE conduites pas les services de l'Etat

Bassins identifiés en déficit quantitatif et cours d'eau
(et nappes d'accompagnement) classés en Zones de Répartition des Eaux



- La molasse peut apporter jusqu'à 30% du débit des nappes alluviales
- Des déficits marqués sur les masses d'eau superficielles, risque de report vers les masses d'eau souterraines
- 45 million m³ prélèvements moyens /an
- Des besoins en augmentation (population croissante, demande en eau des plantes, changement climatique)
- Des efforts d'économies d'eau déjà engagés

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Rappel : une qualité à reconquérir

- Les paramètres déclassants : nitrates et pesticides, l'usage des intrants en baisse
- Une grande inconnue : les forages domestiques
- Des points noirs (ANC, eaux pluviales, rejets industriels, décharges sauvages, ...)
- Conséquences pour la production d'eau potable, pour la qualité des milieux et cours d'eau connectés

SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021			
Code	Dénomination masses d'eau souterraines		État chimique
FRDG 111	Calcaires et marnes du massif du Vercors		2015
FRDG 146	Alluvions anciennes de la plaine de Valence		2027
FRDG 147	Alluvions anciennes des terrasses de Romans et de l'Isère		2027
FRDG 248	Molasse Miocène du Bas Dauphiné		2027
FRDG 313	Alluvions de l'Isère aval de Grenoble		2015
FRDG 337	Alluvions de la Drôme		2015
FRDG 350	Formations quaternaires en placage		2027
FRDG 381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère		2015
FRDG 511	Formations variées de l'avant du pays savoyard dans BV du Rhône		2015
FRDG 515	Formations variées du Piémont du Vercors		2015
FRDG 526	Formations du Pliocène du plateau de Chambaran		2015
FRDG 527	Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion et Jabron		2015
FRDG 531	Argiles bleues du Pliocène de la vallée du Rhône		2015



2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Rappel : des milieux dépendants des masses d'eau souterraines

- 117 zones humides recensées en liaison avec les masses d'eau souterraines du SAGE
- Une forte dégradation (surfaces et fonctionnement)
- Des pressions multiples : activités anthropiques et urbanisation, déficit en eau, hausse des températures





SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

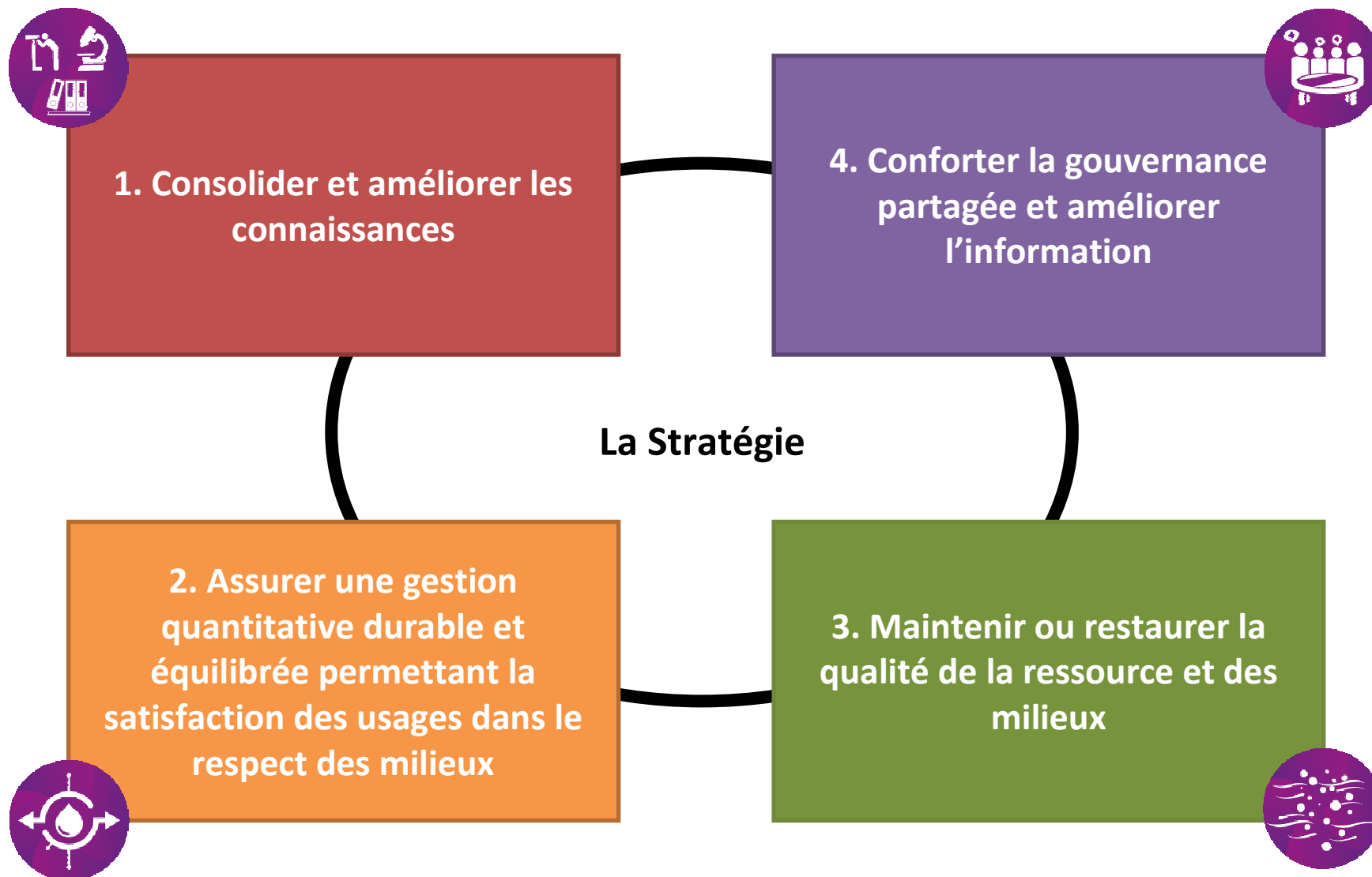
2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Les attentes du Comité de Bassin



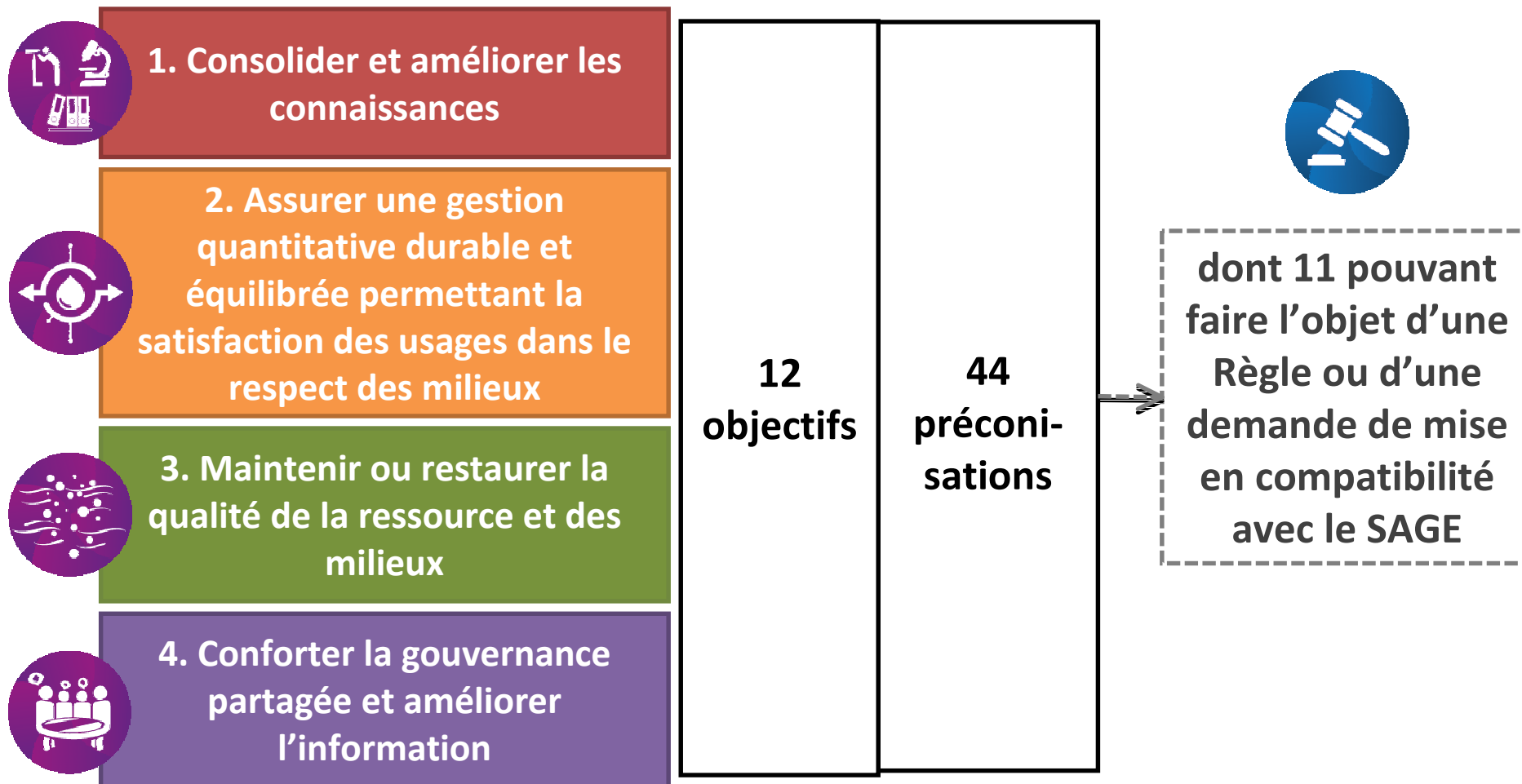
- 1) La préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation actuelle et future en eau potable ;
- 2) L'amélioration et la préservation de la qualité des eaux, notamment vis-à-vis des pollutions agricoles et par les pesticides ;
- 3) La gestion quantitative des ressources souterraines, en lien avec les ressources superficielles ;
- 4) La maîtrise des impacts de l'urbanisation, en cohérence avec la disponibilité et la préservation de la ressource.

2. Adoption de la Stratégie du SAGE





2. Adoption de la Stratégie du SAGE



2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Une exigence pour arbitrer les choix futurs : améliorer la connaissance

- ✓ Modélisation de la nappe de la molasse
- ✓ Inventaires (forages, zones humides, ...)
- ✓ Observatoire de l'eau unique et partagé



1.1.1

1.1.2

1.2.1

1.2.2



2. Adoption de la Stratégie du SAGE

La priorité donnée à la sécurisation de l'AEP

- ✓ En quantité,
tout en fixant des objectifs d'économies d'eau et de rationalisation
- ✓ En qualité
instauration des Zones de Sauvegarde
maîtrise des forages divers
- ✓ En veillant à la recharge des nappes
- ✓ Via l'élaboration de schémas directeurs AEP



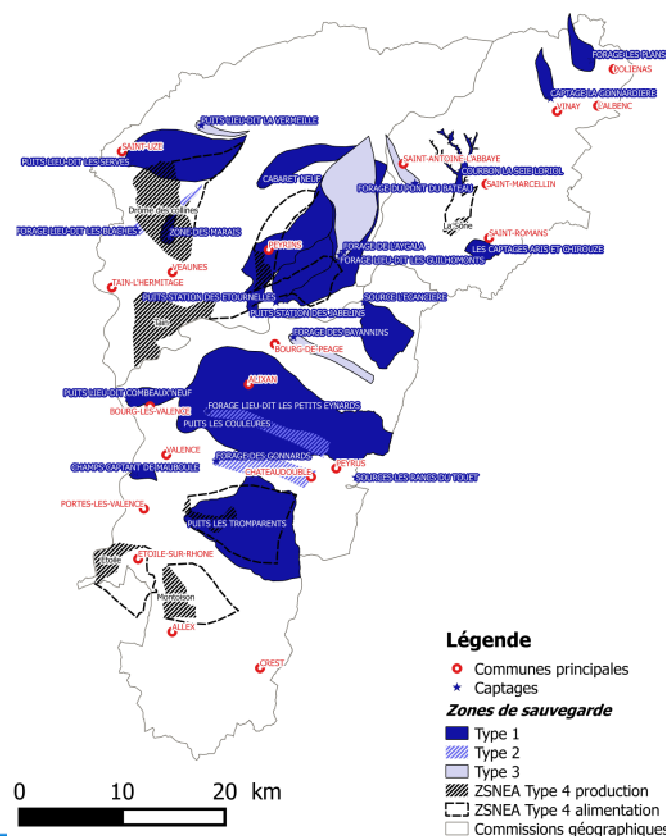
2.1.1
2.1.2
2.1.3
2.2.1
2.2.3
2.3.1
2.3.2
2.3.3
2.3.4
3.1.1
3.1.2
3.1.3

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Une stratégie d'intervention sur les ressources stratégiques pour l'AEP

- ✓ Préserver les zones d'alimentation / de recharge des nappes
- ✓ Instaurer les Zones de Sauvegarde :
 - porter à connaissance et vigilance
 - inscription dans les documents d'urbanisme,
 - prise en compte dans les études d'impact / d'incidence
 - des préconisations adaptées selon la fragilité des secteurs
- ✓ Prioriser les actions du SAGE sur les ressources stratégiques pour l'AEP

Carte des zones de sauvegardes et typologie pour la définition de stratégies d'intervention



2.1.1
2.1.2
2.1.3
2.2.1
2.3.3
3.1.1
3.1.2
3.1.3
3.2.1
3.2.2
3.2.3
3.2.4

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

La reconnaissance des besoins de l'agriculture et de l'industrie

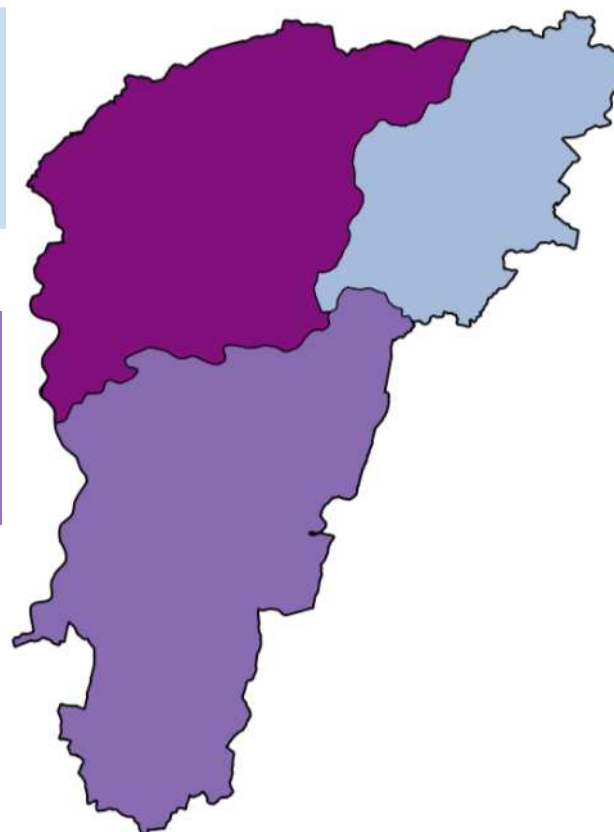
✓ Sur le Sud Grésivaudan, utiliser au mieux la rivière Isère et admettre du stockage hors cours d'eau

✓ Sur la plaine de Valence, sanctuariser les apports du canal de la Bourne et compléter par des stockages

✓ Sur Galaure / Drôme des Collines, une situation difficile, en recherche de solutions ...



2.2.2
2.4.1
2.4.2
2.4.3
4.2.3
4.2.4



2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Des difficultés spécifiques au secteur Galaure / Drôme des Collines reconnues:



- ✓ Une agriculture fragile,
- ✓ Un secteur **en forte tension quantitative**, avec des objectifs EVP de réduction de 40% des impacts des prélèvements reconnus inatteignables, ni par l'agriculture, ni par l'AEP.

et prises en compte par le SAGE avec:

- ✓ l'instauration d'un **moratoire** figeant pour 3 ans les volumes sur la base du volume maximum prélevé au cours de ces 8 dernières années, tous usages, dans l'attente de la modélisation de la nappe. Puis un PGRE à adapter à la situation.
- ✓ Le lancement indispensable et rapide d'un **schéma directeur irrigation** spécifique, pour identifier les reports possibles, les évolutions nécessaires, les moyens à mobiliser pour soutenir l'agriculture.
- ✓ La **priorité donnée dans la modélisation** de la nappe de la molasse

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Un Plan d'Action Forages

Pour maîtriser les prélèvements sur les nappes
Pour limiter les pollutions des nappes profondes



✓ FORAGES DOMESTIQUES :

- Inventaire et Diagnostics pour mieux connaître les ouvrages et leurs impacts > Mises en conformité 1.2.2
- Interdiction nouveaux forages (exception de substitution des forages défectueux)
 - o sur les Périmètres de Protection de Captages 3.2.7
 - o sur les Zones de Sauvegarde

✓ FORAGES AGRICOLES :

- Acquisition de données complémentaires sur les ouvrages inventoriés et Diagnostics pour mieux connaître leurs impacts > Mises en conformité 1.2.2

✓ GEOTHERMIE :

- Prendre en compte les PPC et les ZS dans la déclaration des ouvrages 3.2.8

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Plan d'Action Forages (suite)

✓ TOUS FORAGES

- S'assurer de la conformité des forages existants
- Interdiction de tous nouveaux forages
 - o en molasse sur Galaure et Drôme des collines (exception faite de forages de substitution pour réduire l'impact sur les cours d'eau) :
 - en ZRE
 - dans les ZSE en tension quantitative
 - o en molasse sur le Sud Grésivaudan au sein de la ZSE en tension quantitative Scie Courbon Loriol
 - o dans les alluvions au sein de la ZRE du bassin Véore Barberolle
- Interdiction de tous nouveaux forages (exception de forage AEP ou de substitution à volume constant) dans la molasse sous couverture des alluvions de la plaine de Valence



3.2.6

2.2.5

3.2.7

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Des mesures liées à l'adaptation au changement climatique

- ✓ Réduire la demande, inciter à la baisse des consommations



- ✓ Optimiser les réseaux

- ✓ Sécuriser les approvisionnements en mobilisant toutes les ressources

- ✓ Veiller à la recharge des nappes et à l'infiltration



1.2.1
2.1.1
2.1.2
2.1.3
2.2.3
2.3.2
2.3.4
2.4.1
2.4.2
3.3.2
4.2.4
4.2.3

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Une exigence : la préservation des ressources



- ✓ Ne pas surexploiter
- ✓ Identifier et préserver les zones humides connectées
- ✓ Mobiliser chacun dans la réduction des pollutions, en particulier par les Nitrates et Pesticides
- ✓ Conduire les actions sur les captages prioritaires , appuyer et diffuser les bonnes pratiques sur tout le territoire (ZS et +)



2.2.1
2.2.2
2.2.4
2.2.5
3.2
3.3.1
3.3.2
4.3.3

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Apporter de la lisibilité et de la cohérence à l'échelle du territoire du SAGE



- ✓ Mutualisation des outils et des moyens
- ✓ Coordination des acteurs pour une gestion concertée
- ✓ Plan de communication ciblé
- ✓ Durabilité de la gouvernance

1.2.1

2.2.2

4.1.1

4.1.2

4.2.1

4.2.2

4.2.3

4.2.4

4.3.1

4.3.2

4.3.3

4.3.5

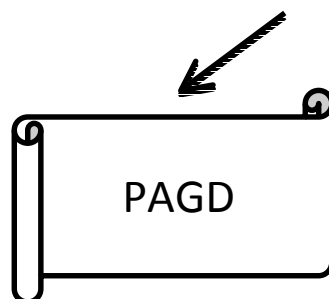


2. Adoption de la Stratégie du SAGE

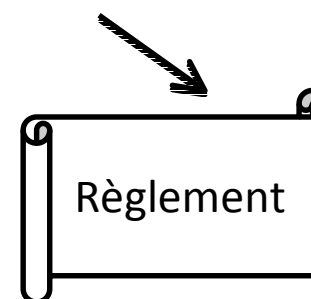
La Stratégie



➤ Sa future traduction dans le SAGE



- S'impose à l'administration
- Mise en compatibilité sous 3 ans



- S'impose aux tiers
- Mise en conformité



2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Les mesures pouvant faire l'objet d'une règle ou d'une mise en compatibilité



- 2.2.1 Identifier les **volumes** maximum prélevables en eaux souterraines permettant de maintenir les équilibres avec les eaux superficielles
- 2.3.1 Sécuriser les **volumes** nécessaires à l'AEP en mobilisant les ressources les plus adaptées, en lien avec les PGRE
- 2.2.5 Limiter le développement de nouveaux **forages** dans les secteurs en tension quantitative
- 3.2.6 Pour tout **forage** existant: s'assurer de la conformité des forages existants (une seule nappe captée, présence d'une cimentation annulaire...) et mettre en conformité
- 3.2.7 Pour tout **forage** futur : limiter les risques de pollution par les nouveaux forages
- 2.3.3 Instaurer les **Zones de Sauvegarde** pour l'AEP actuelle et future
- 3.1.1 Veiller à la préservation de la qualité des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans les **ZSE** et dans les **ZSNEA**
- 3.1.3 Veiller à l'instauration des Périmètres de Protection des **Captages** sur tous les captages eau potable existants
- 2.1.1 Limiter l'artificialisation des sols et son impact sur la recharge des **nappes**
- 3.2.9 Préserver les zones d'alimentation de la **molasse**
- 3.3.1 Intégrer la protection des **ZH connectées** dans l'aménagement du territoire

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

En conclusion...

Le consensus est désormais concret, la feuille de route tracée...

=> Répondre aux enjeux majeurs à court terme

=> Se donner les moyens pour définir une politique plus ambitieuse à moyen terme

A confronter à l'analyse du Comité de Bassin : saisine prévue le 8 mars

Au seuil de la dernière ligne droite : la rédaction du SAGE



2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Des questions ?

Des remarques ?





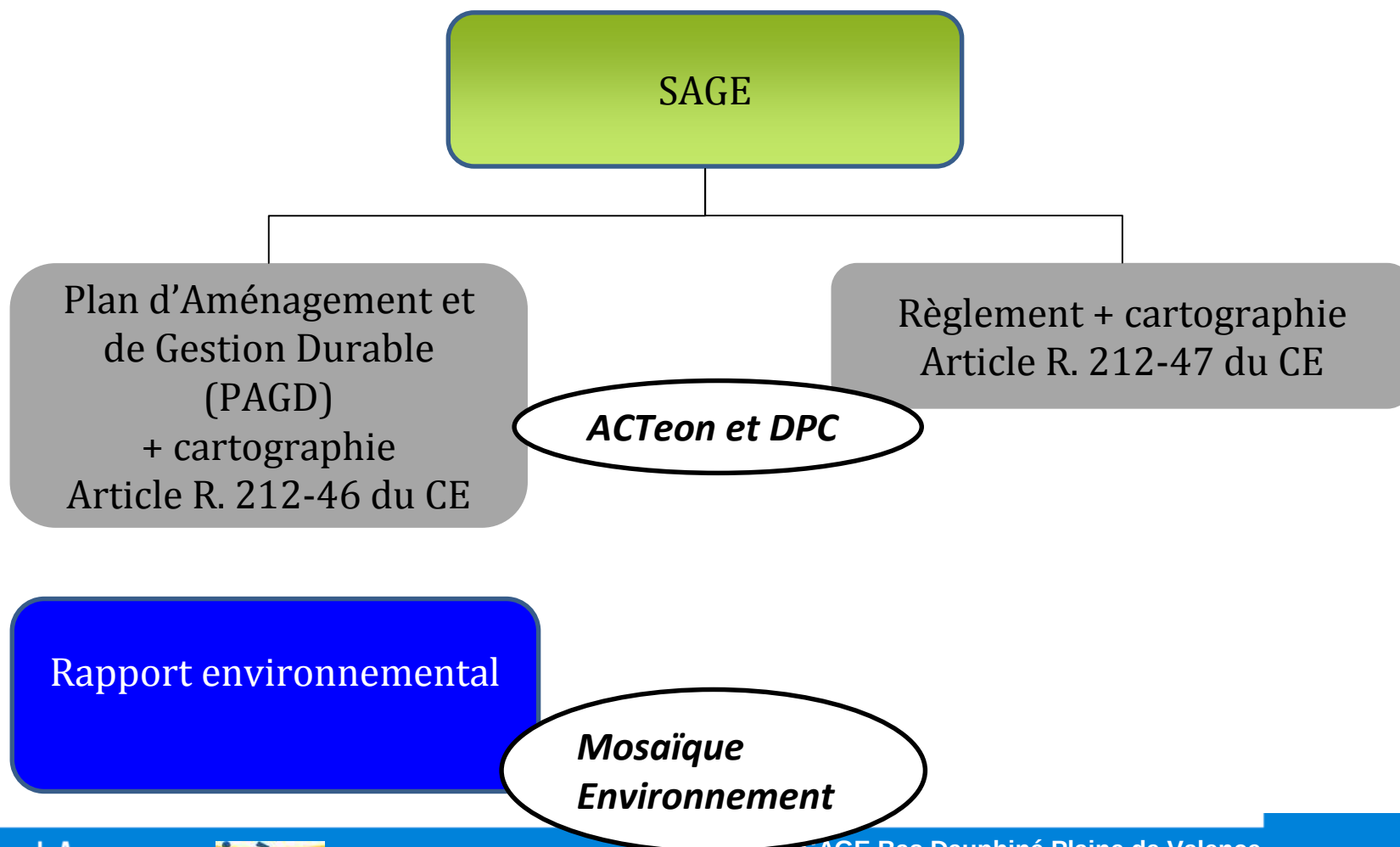
2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Vote de la CLE

**Adoption de la Stratégie du SAGE
Bas Dauphiné plaine de Valence**

3. Plan de travail de la rédaction du SAGE et de son évaluation environnementale

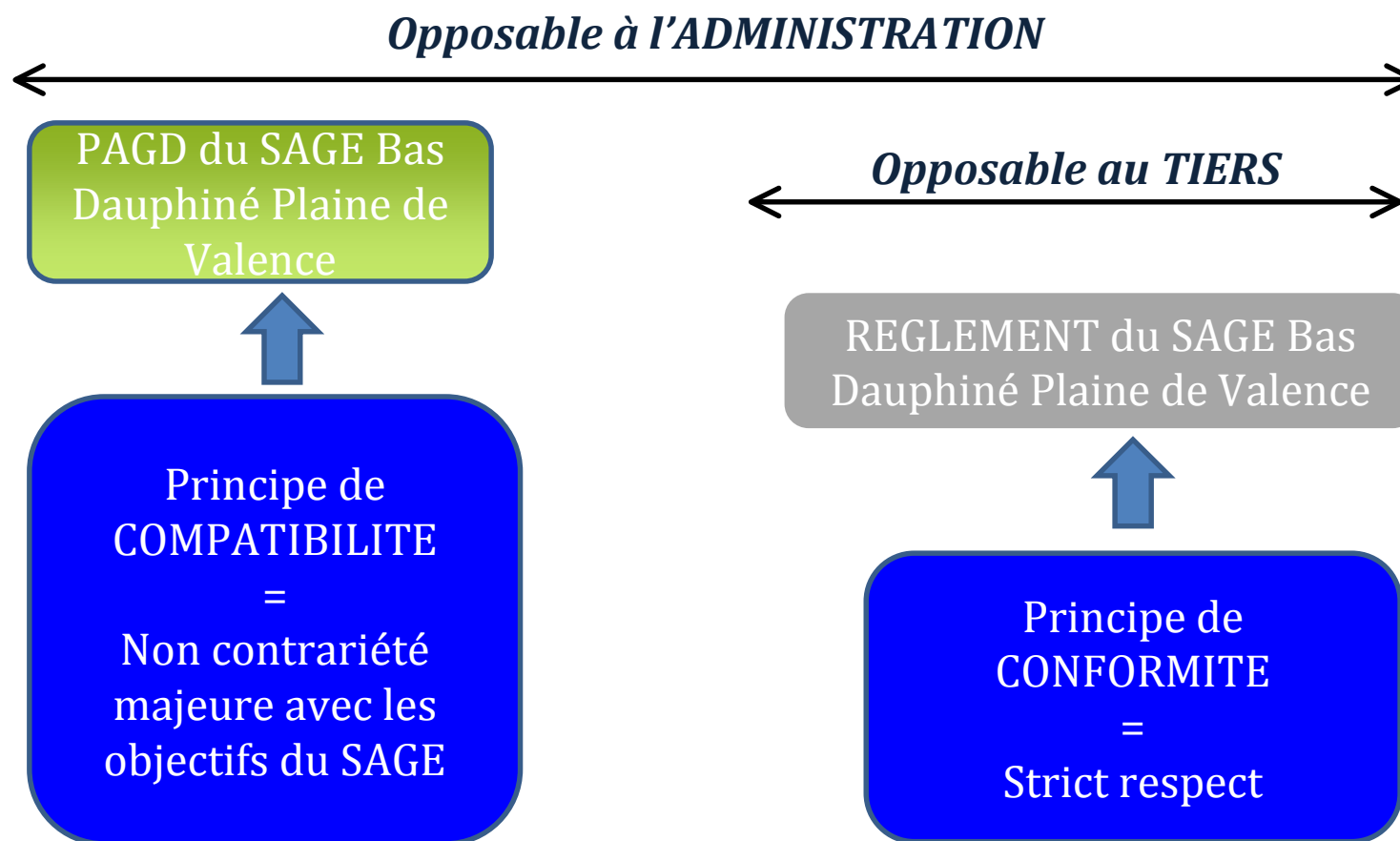
Les documents finaux attendus



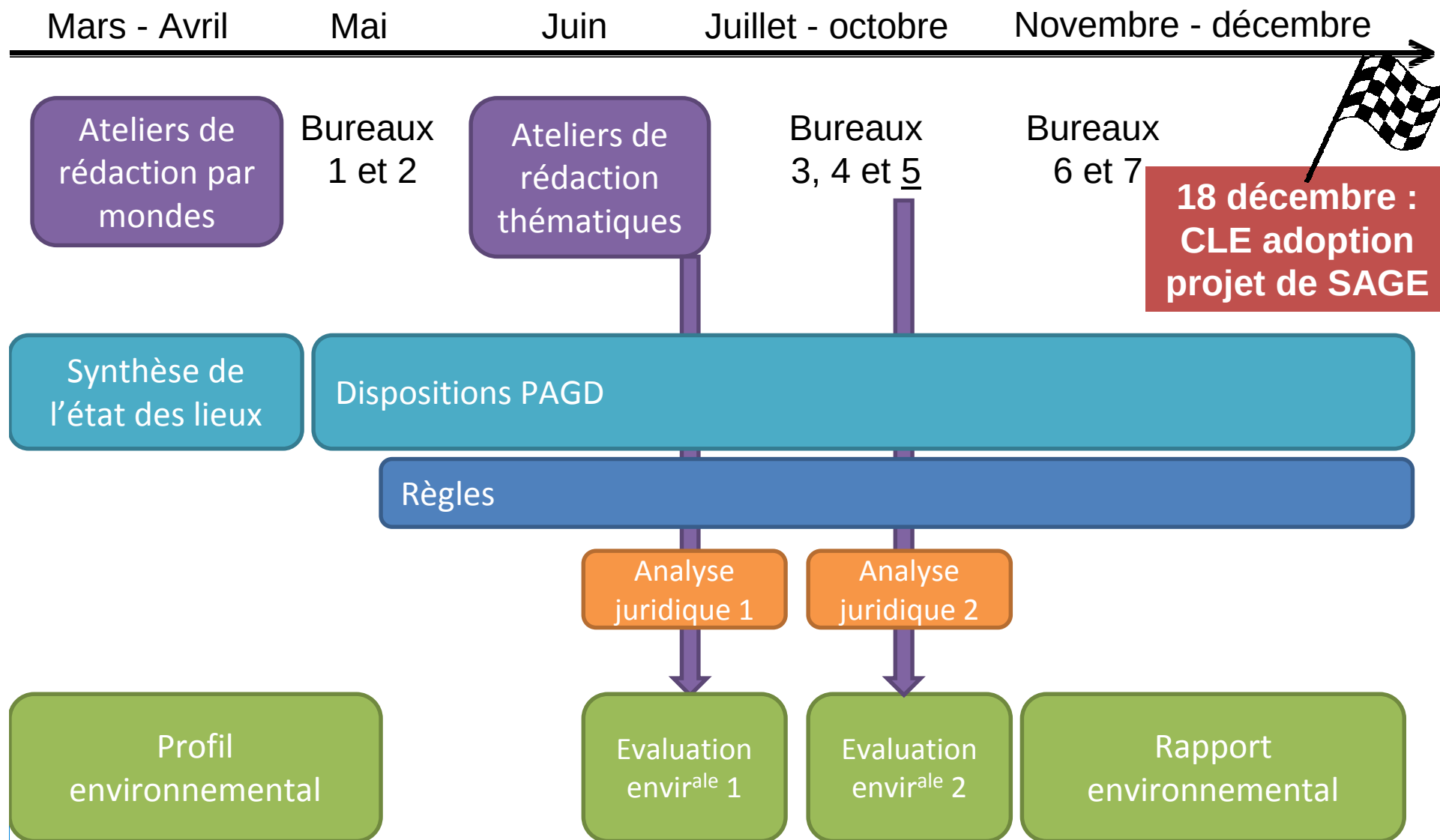


3. Plan de travail de la rédaction du SAGE et de l'évaluation environnementale

Portée juridique des documents du SAGE



3. Plan de travail de la rédaction du SAGE et de l'évaluation environnementale



3. Plan de travail de la rédaction du SAGE et de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale

- ❑ L'évaluation environnementale, UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION au service du projet
 - Un outil d'intégration des enjeux environnementaux (eau ET autres thématiques)
 - Permet de s'interroger sur la pertinence des ambitions et la cohérence des actions
 - Identifie, tout au long du processus d'élaboration, les effets potentiels sur l'environnement
 - Apporte les éléments de jugement et d'aide à la décision et nourrit les réflexions pour ajuster les choix
 - Facilite la prise en compte de l'environnement comme un atout plutôt qu'une contrainte
 - Met en valeur le travail de concertation et de réflexion réalisé
 - Renforce l'information du public

- ❑ L'évaluation environnementale, UN PROCESSUS ITERATIF

3. Plan de travail de la rédaction du SAGE et de l'évaluation environnementale

PAGD : rédaction de la synthèse de l'état des lieux

Paul ZUNINO, étudiant en dernière année à AgroParisTech (M2)

- **Spécialisé en Ingénierie de l'Environnement, Eau, Déchets et Aménagements durables**
- **Stage de fin d'étude du 01/03/2018 au 31/08/2018 (6 mois)**
- **SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence: Appui à la rédaction du PAGD**
 - **Synthèse de l'état des lieux et du diagnostic**
 - **Production de cartes de synthèse**
 - **Contribuer à la rédaction des dispositions du SAGE**
 - **Participer aux réunions de concertation et aux comités de rédaction**
- **Stage encadré par ACTeon**

4. Information relative à l'étude des Ressources Stratégiques pour l'AEP

Les ajustements apportés au rapport de phase 4 « stratégies d'intervention »

➤ Reprise de la rédaction des § 2.3.1 et 2.3.2

« Les entreprises présentes sur les points de vulnérabilité pourront être soumises à des procédures et des contrôles réguliers de manière à garantir l'atteinte de cet objectif. »

➤ élargissement de la mesure 9 « faire des préconisations sur les études d'incidences » à toutes les zones de sauvegarde

➤ reprise de la mesure 15 « intégrer les prescriptions sur les ZSE dans les documents d'urbanisme

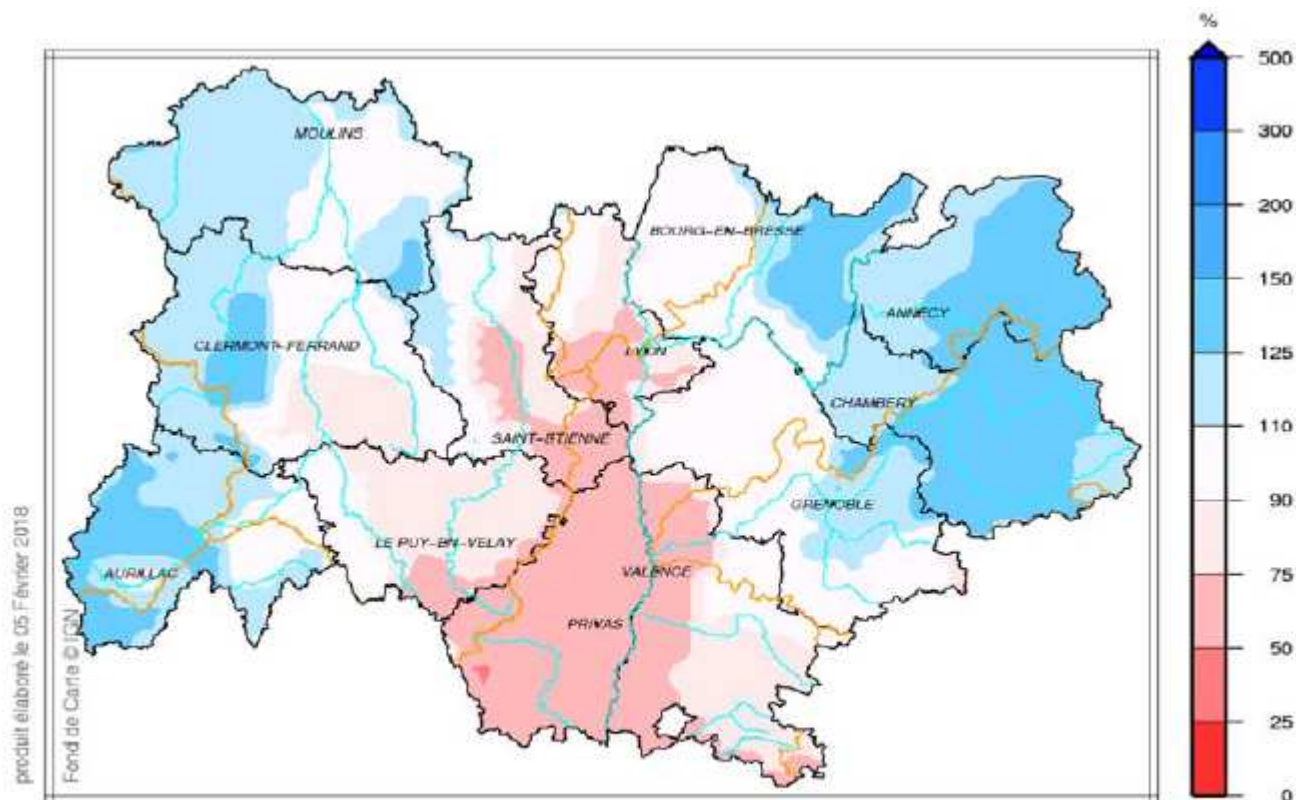
« les communes peuvent intégrer des prescriptions en particulier sur les zones les plus sensibles, l'inscription en zone N étant l'un des outils ».

➤ Suppression de l'annexe 2 – compte rendu du bureau de la CLE du 13/12/2016



5. Questions diverses

Situation de la ressource en eau – bilan février 2018



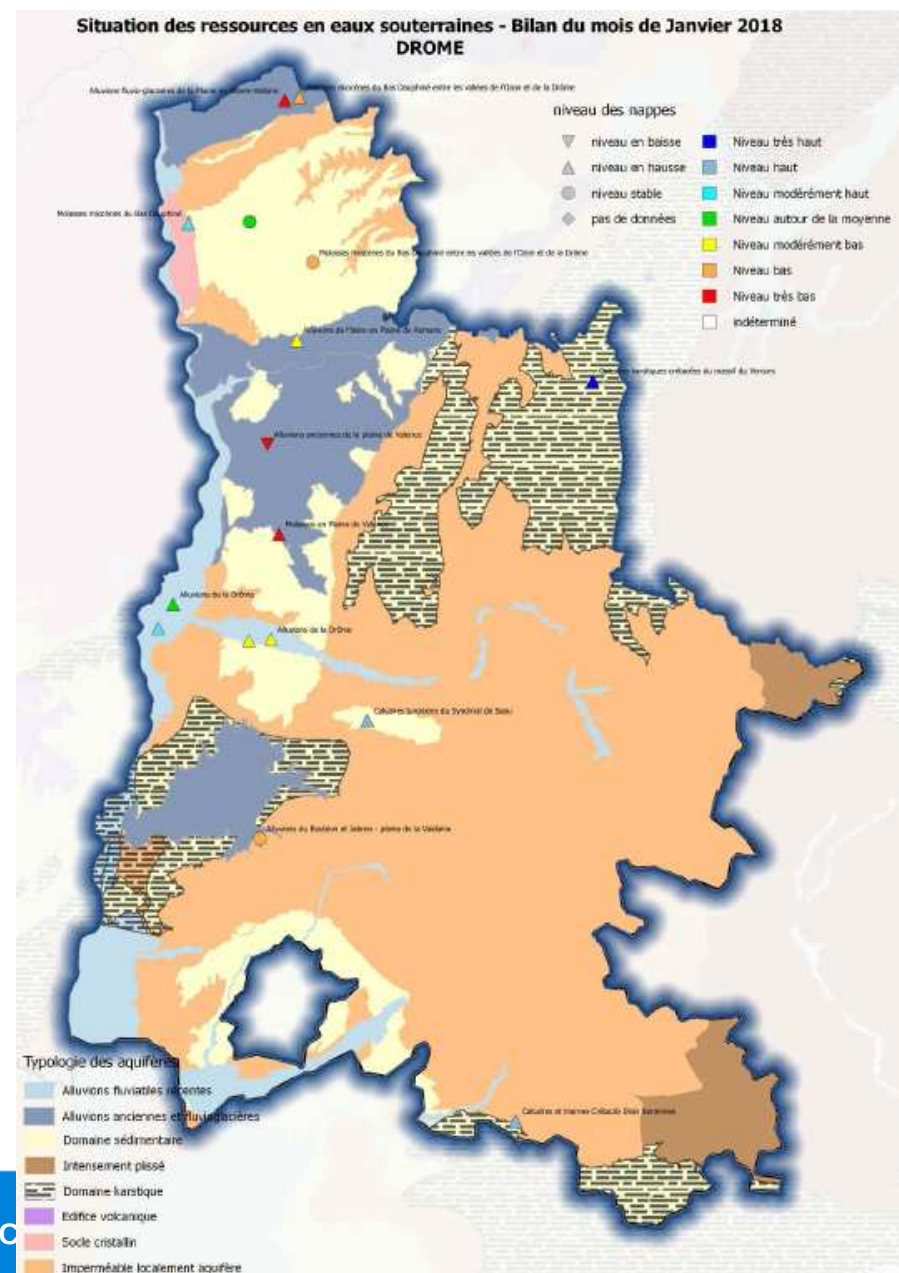
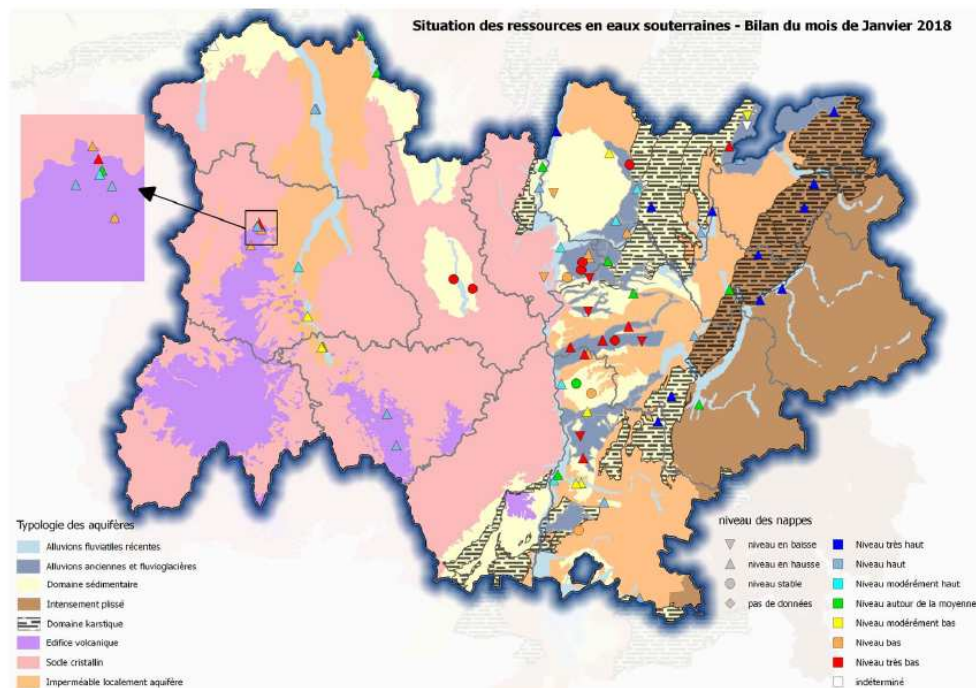
Rapport à la normale 1981-2010 du cumul de précipitations de septembre 2017 à janvier 2018



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

5. Questions diverses

Situation de la ressource en eau



Niveaux de restriction

Isère : AP du 26 février 2018

Alerte sécheresse pour les eaux souterraines :

- Sud Grésivaudan
- Galaure – Drôme des collines



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

Merci de votre attention

Beaumont-lès-Valence – 6 mars 2018

– L A
D R O
M E – LE DÉPARTEMENT

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

2. Adoption de la Stratégie du SAGE

Quelles évolutions depuis le scénario cible ?

- ✓ La prise en compte de la géothermie
- ✓ Les exceptions aux interdictions de forage (Drome des Collines / Galaure)
 - forages de substitution prévus pour réduire l'impact sur les cours d'eau à l'étiage,
 - forages de sécurisation à volume constant pour l'AEP
- ✓ La révision des autorisations de prélèvements AEP sur Plaine de Valence
 - si l'impact des actions du PGRE est insuffisante pour atteindre les objectifs quanti.
 - l'interconnexion privilégiée sur la recherche de nouveaux sites de forage
- ✓ Un objectif de réduction des consommations moyennes par abonné de -10% en 5 ans
- ✓ Un objectif de rendement des réseaux d'irrigation de 70% minimum
- ✓ Interdiction de nouveau forage dans la molasse sous couverture des alluvions de la plaine de Valence (*et non plus dans les ZSE de la plaine de Valence*) – voir carte
 - exception de l'AEP
 - exception de substitution à volume constant dans la même masse d'eau
- ✓ La mise en avant des actions de lutte contre les pollutions diffuses aux nitrates